

(Pièce n° 1)

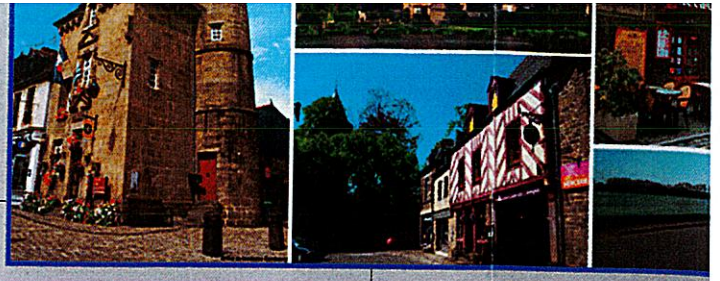


ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Landran »

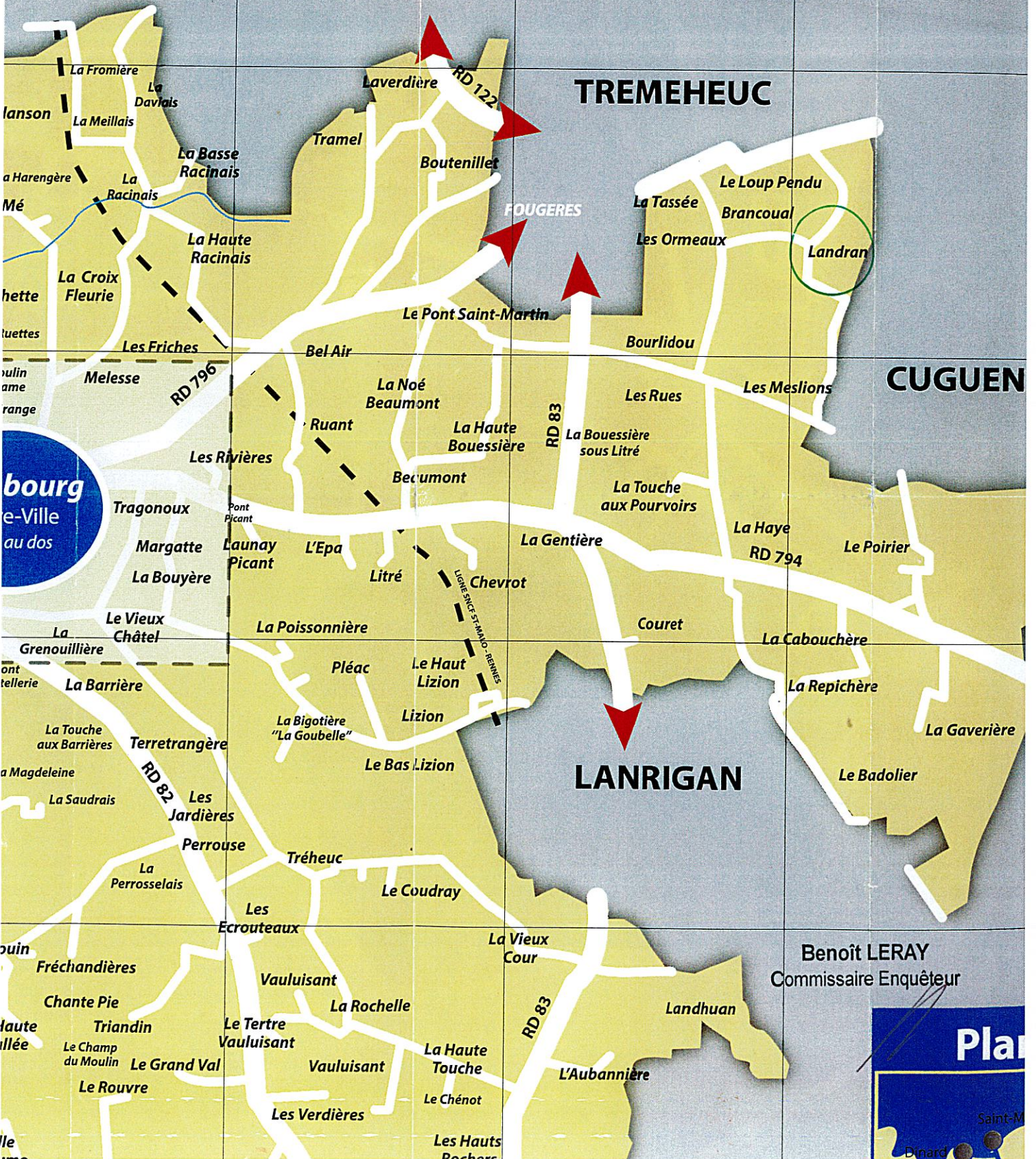
PLAN DE SITUATION


Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



LOURMAIS

DOL DE
BRETAGNE



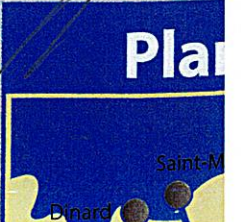
TREMEHEUC

FOUGERES

CUGUEN

LANRIGAN

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



(Pièce n° 2)



ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Landran »

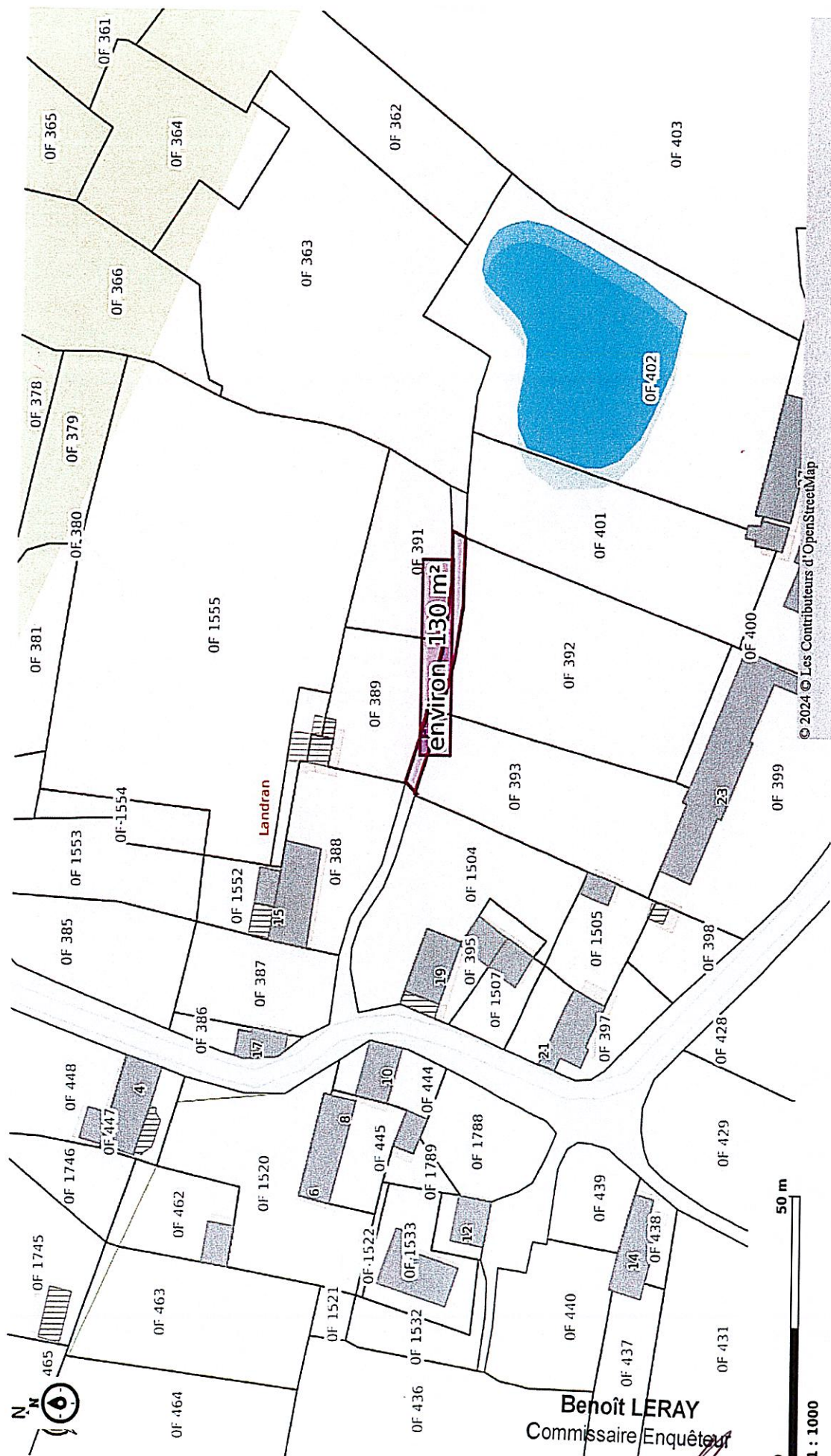
PLAN DE MASSE

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

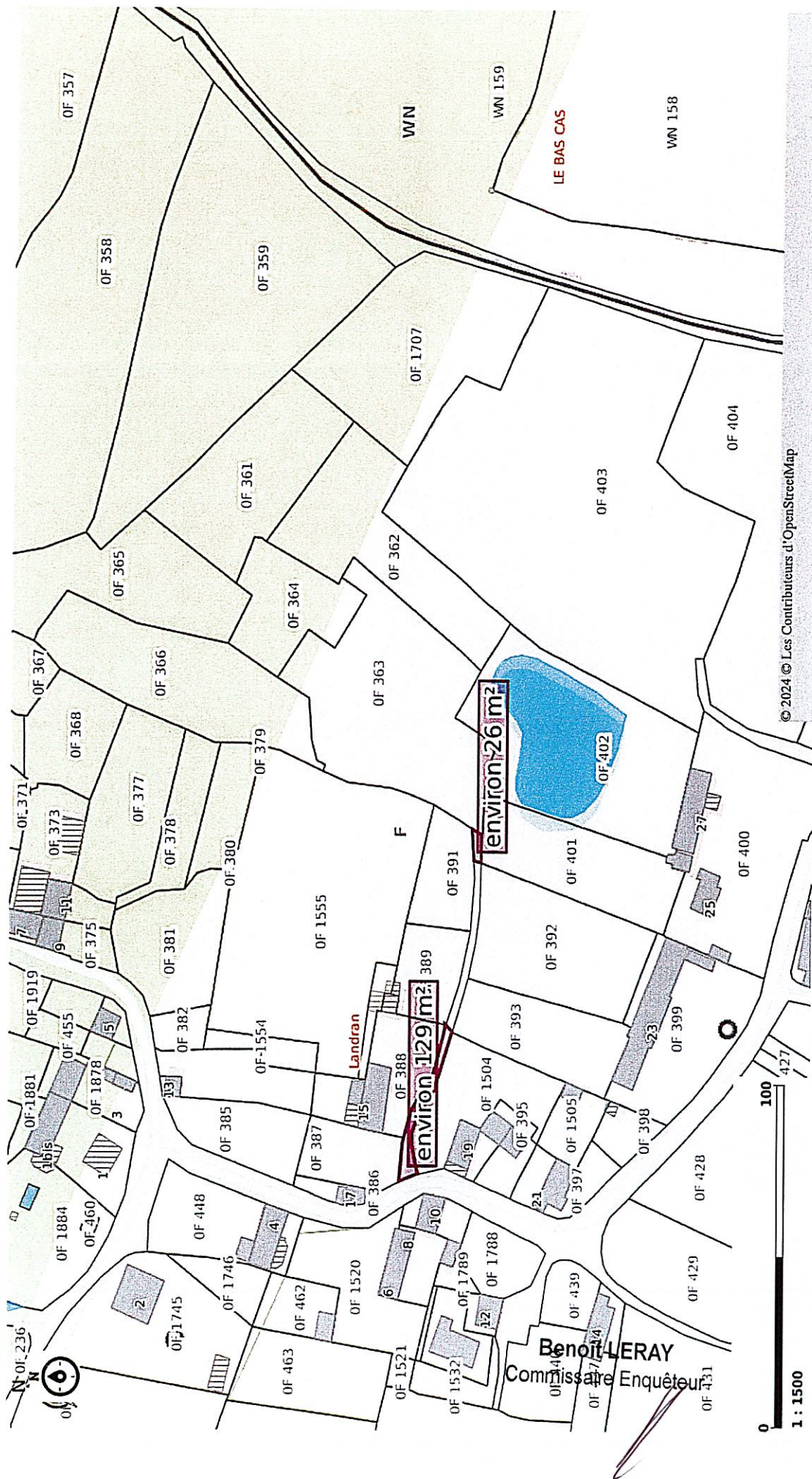


Lieu dit = Landran "

Projet d'Acquisition M. Mme HENRY : 2 130 m²



Titre de l'export Lieu-dit "Landran"
Projet d'Acquisition M. Mme LE CLOEREC : $\approx 155 \text{ m}^2$



(Pièce n° 3)



ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Landran »

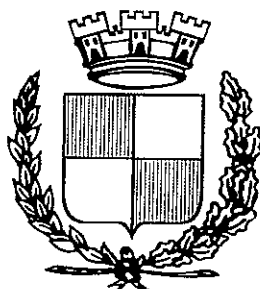
PROCES VERBAL DE MESURAGE ET D'ESTIMATION

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO



VILLE DE COMBOURG

DOSSIER : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-
dit « Landran »

PROCÈS VERBAL

DE MESURAGE ET D'ESTIMATION DES PARCELLES DE TERRAINS A
REGULARISER

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



REFERENCES CADASTRALES	pas de numéro (Chemin rural)	
NATURE DES TERRAINS	Chemin rural	
NOMS ET PRENOMS DES PROPRIETAIRES tels qu'ils sont inscrits sur la matrice cadastrale		
NOMS ET PRENOMS DES PROPRIETAIRES ACTUELS si différents de la matrice cadastrale		
CONTENANCE DES PARCELLES D'APRES LE CADASTRE		
CONTENANCE DES PORTIONS DE TERRAINS CONCERNES	Superficie du chemin rural à acquérir : Environ 285 m ²	
INDICATIONS DES ARBRES, CLOTURES... EXISTANT ET CONDITIONS PARTICULIERES REMARQUABLES SUR LES TERRAINS		
ESTIMATION par mètre carré	Estimation domaniale à réaliser	
OBSERVATIONS	Néant	

Vu par le commissaire enquêteur, Monsieur Benoît LERAY
à Combourg, le

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



(Pièce n° 4)



ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Landran »

ESTIMATION DOMANIALE

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Landran »

NOTICE EXPLICATIVE

La Ville de Combourg a été saisie de deux demandes d'acquisition portant sur des portions d'un chemin rural situé au lieu-dit « Landran » :

- **M. et Mme Jacques LE CLOËREC**, sollicitant l'acquisition de deux portions du chemin rural située au droit de leurs propriétés cadastrées **section F n° 386, 387, 1552, 1555, 388, 389, 391 et 363** ;
- **M. et Mme Christophe HENRY**, sollicitant l'acquisition d'une portion du même chemin rural située au droit de leurs propriétés cadastrées **section F n° 392 et 393**.

Le chemin concerné longe les propriétés respectives des demandeurs. Il ne présente actuellement **aucune continuité d'itinéraire et ne dessert plus aucune parcelle**.

La superficie totale des portions de chemin faisant l'objet des demandes d'acquisition est estimée à **environ 285 m²**, répartis comme suit :

- environ **155 m²** pour M. et Mme Jacques LE CLOËREC ;
- environ **130 m²** pour M. et Mme Christophe HENRY.

La commission « **Voirie, Infrastructures et Affaires rurales** », réunie le **25 juin 2024**, a émis un **avis favorable** aux demandes présentées.

Par ailleurs, par **délibération n° 24-119 du 17 septembre 2024**, le Conseil municipal a émis un **avis favorable de principe** à la cession de ces portions de chemin, sous réserve des conclusions de l'enquête publique préalable.

La présente enquête publique est organisée conformément à la réglementation en vigueur. Elle a pour objet de **permettre au public de prendre connaissance du projet et de recueillir ses éventuelles observations**, préalablement à la décision définitive du Conseil municipal sur la cession des portions de chemin concernées.

À l'issue de l'enquête publique et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal sera appelé à se prononcer définitivement sur ce projet.

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



(Pièce n° 6)



ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Landran »

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Délibération n° 24-119 en date du 17 Septembre 2024)

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Pour l'an deux mille vingt-quatre, où est écrit ce qui suit : Séance publique du mardi **17 septembre 2024**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 10 septembre 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 6 jusqu'à 20h27 (arrivée Y. GIROUX) puis 5
Nombre de Conseillers présents : 19 jusqu'à 20h27 (arrivée Y. GIROUX) puis 20
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 10 septembre 2024

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LARCHER François, M. LEMENANT Yannick, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme POREE Fabienne, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, M. RIAUX Bertrand, Mme FERRÉ Karine, Mme FORESTIER Anne, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme GIROUX Yolande pouvoir à Mme CHAMPAGNAY Annie (arrivée à 20h27), M. DENOUE Jean pouvoir à M. LEPORT Florian, Mme BAUDOIN Nadine pouvoir à M. GOUABLIN Raphaël, M. CORVAISIER Christophe pouvoir à Mme DELAHAIS Odile, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme Aoustin Nathalie pouvoir à Mme CORNU- HUBERT Rozenn.

Absents excusés : M. FEVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille.

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine.

Présidents de séance : M. LE BESCO Joël, Maire

Secrétaire de séance : Mr Florian LEPORT, Conseiller Municipal

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024

**24-119) DOMAINE ET PATRIMOINE : DEMANDE D'ACQUISITION D'UN
CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LANDRAN »**

Rapporteur : Monsieur Jean Denoual, Adjoint.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

*VU l'avis favorable de la commission Voirie-Réseaux-Affaires rurales en date du 25
juin 2024,*

VU les courriers des requérants en date du 14 et 15 avril 2024,

VU les différentes études définies par les services de la Ville,

CONSIDERANT la volonté de M. et Mme L. acquérir une portion du chemin rural au lieu-dit « Landran » à Combours, d'une superficie d'environ 155 m² jouxtant leurs parcelles référencées section F n° 387, 388 et 391p,

CONSIDERANT la volonté de M. et Mme H. d'acquérir une portion du chemin rural au lieu-dit « Landran » à Combours, d'une superficie d'environ 130 m² jouxtant leurs parcelles référencées section F n° 392 et 393,

CONSIDÉRANT que ce chemin rural n'a aucune continuité d'itinéraire et ne dessert plus aucune parcelle,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE DÉCIDER** sous réserve des conclusions de l'enquête publique obligatoire, la vente de ce chemin rural,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son adjoint, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire ou son adjoint, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

J. LE BESCO

(Pièce n° 7)



ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Landran »

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE

(Arrêté n° 2026/192 Urbanisme - en date du 13 août 2026)

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



**ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE : PROJET DE CESSIION D'UN CHEMIN
RURAL AU LIEU-DIT LANDRAN
AINSI QUE LA DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le Maire de la Commune de Combours

- Vu les articles L 161.10 et L 161.10.1 du code rural et de la pêche maritime;
- Vu les articles R 161.25 à R 161.27 du code rural et de la pêche maritime;
- Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;
- Vu les demandes présentées par :
 - Monsieur et Madame Jacques LE CLOËREC, courrier reçu le 15 avril 2024, en vue d'acquérir une portion de chemin rural au lieu-dit « LANDRAN »
 - Monsieur et Madame Christophe HENRY, courrier reçu le 22 avril 2024, en vue d'acquérir une portion de chemin rural au lieu-dit « LANDRAN »
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 24-119 en date du 17 septembre 2024 donnant un avis favorable de principe à cette demande sous réserve de l'enquête publique obligatoire en pareil cas.
- Considérant qu'il y a lieu de prescrire une enquête publique en vue de recueillir les éventuelles observations du public

A R R E T E

Article 1^{er} : Une enquête publique portant sur le projet d'acquisition d'un chemin rural au lieu-dit « Landran » à Combours, au droit de la propriété de :

- M. et Mme Jacques LE CLOËREC, propriétaires des parcelles référencées section F n° 386, 387, 1552, 1555, 388, 389, 391, 363
- M. et Mme Christophe HENRY, propriétaires des parcelles référencées section F n° 392, 393 et 399

sera organisée du mercredi 30 septembre 2026 au vendredi 16 octobre 2026 inclus.

Les informations relatives à ce dossier sont publiées sur le site internet de la mairie de Combours www.combourg.com et peuvent être demandées auprès de la mairie de Combours, rue de la Mairie – 35270 COMBOURG

Article 2 : Monsieur Benoît LERAY, agriculteur, domicilié à CHANTEPIE (Ille et Vilaine), au lieu-dit « Soeuvres », est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Pendant la durée des enquêtes, les observations peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Combours
- adressées par écrit à l'attention de M. Le Commissaire Enquêteur, Mairie de Combours – Service Technique/Urbanisme – rue de la Mairie – 35270 COMBOURG
- adressées par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie@combours.com

Article 3 : Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête qui aura été préalablement côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en Mairie de Combours, pendant au moins quinze jours consécutifs du mercredi 30 septembre 2026 au vendredi 16 octobre 2026 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance, sauf les Samedis, Dimanches et jours fériés, de 8 H 30 à

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 30 du Lundi au Jeudi et de 8 H 30 à 12H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 le Vendredi, et à consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Article 4 Le mercredi 7 octobre 2026 de 9 heures à 12 heures, le mercredi 14 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures 30 et le dernier jour de l'enquête soit le vendredi 16 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures, le Commissaire-Enquêteur recevra en personne les observations du public à la Mairie de Combours.

Article 5 : A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui, dans un délai d'un mois, le transmettra au Maire avec le dossier soumis à enquête, le tout accompagné de ses conclusions. Le Commissaire-Enquêteur apposera son visa sur toutes les pièces du dossier.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera disponible à la mairie de Combours pour y être tenue à la disposition du public pendant un an. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la ville de Combours.

Article 6 : Le Conseil Municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Préfecture. Si le Conseil Municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivée.

Article 7 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, un avis au public informant de l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, dans **deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département d'Ille-et-Vilaine**, conformément aux dispositions de l'article R. 161-26 du Code rural et de la pêche maritime.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée, le présent arrêté sera affiché à la mairie de Combours et, le cas échéant, par tout autre procédé approprié.

Le présent arrêté sera également affiché **sur place**.

L'accomplissement de ces formalités de publicité sera constaté et justifié par un certificat du Maire.

Article 8 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Commissaire enquêteur.

Il sera également publié et affiché conformément aux dispositions de l'article 7 du présent arrêté.

Fait à Combours, le jeudi 13 août 2026

Le Maire,



Joël LE BESCO.



Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

COMMUNE DE COMBOURG

**REGISTRE
D'ENQUETE PUBLIQUE**

Relative

au projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit
« Landran »

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Arrêté d'ouverture d'enquête :

Arrêté municipal n° 2026/192 urbanisme en date du 13 août 2026

Commissaire Enquêteur :

Monsieur Benoît LERAY

Durée de l'enquête :

Du mercredi 30 septembre 2026 au vendredi 16 octobre 2026

Siège de l'enquête :

Mairie de Combours (35270)

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :

- Le mercredi 7 octobre 2026 de 9 heures à 12 heures
- Le mercredi 14 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures 30
- Le vendredi 16 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures,

A la mairie de Combours

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



ENQUETE RELATIVE :

Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit « Landran »

(Ordonnance n° 59-115 du 7 Janvier 1959 relative à la voirie des Collectivités Locales - Arrêté Ministériel du 28 Juin 1960 et complété par celui du 7 Mars 1964)

OUVERTURE DE L'ENQUETE

En exécution de l'arrêté municipal n° 2026/192 Urbanisme en date du 13 août 2026 de Monsieur le Maire de Combours et le mercredi 30 septembre 2026, premier jour de l'enquête prescrite sur le Projet de cession d'un chemin rural au lieu-dit « Landran »

Je soussigné, Monsieur Benoît LERAY, Commissaire-enquêteur, ai ouvert le présent registre coté et paraphé par mes soins, contenant 6 pages, pour recevoir les observations du public.

A Combours, le

Le Commissaire-enquêteur,

Benoît LERAY.

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



**ATTESTATION
D’AFFICHAGE**

Avis d’Enquête Publique

ARRÊTÉ 2026/192- Urbanisme du 13.08.2026

Projet de cession d’un chemin rural au lieu-dit « Landran »

ainsi que la désignation d’un commissaire enquêteur

Commune de Combours

Le dix septembre deux mil vingt-six,

Je soussigné Bruce MÉTAIS, garde-champêtre Principal de la commune de COMBOURG, revêtu des insignes de ma fonction, certifie qu’il a été procédé, le 10 septembre 2026 à l’affichage de l’avis d’enquête publique concernant le projet de cession d’un chemin rural au lieu-dit « Landran » (arrêté 2026/192 du 13.08.2026), ainsi que la désignation d’un commissaire enquêteur, qui se déroulera du 30 septembre 2026 au 16 octobre 2026, inclus, à Combours.

Les emplacements de l’affichage en extérieur se situent :

- sur site, au lieu-dit « Landran » (voir plan joint) ;
- sur le panneau d’information extérieur de la Mairie ;
- à l’entrée de la voie d’accès piétonne vers l’accueil de la Mairie.

L’avis d’enquête publique est consultable sur le site internet de la commune, ainsi qu’à l’accueil au niveau des tablettes numériques mises à disposition des usagers à la rubrique « affichage légal ».

à COMBOURG, le 10 septembre 2026

Le Garde-champêtre Principal,

Bruce MÉTAIS

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Mairie de Combours

Rue de la mairie – CS 50042 – 35270 COMBOURG

Téléphone : 02.99.73.00.18 – Télécopie : 02.99.73.29.66

Courriel : mairie@combours.com – Site internet : www.combours.bzh





Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Mairie de Combourg

Rue de la mairie – CS 50042 – 35270 COMBOURG

Téléphone : 02.99.73.00.18 – Télécopie : 02.99.73.29.66

Courriel : mairie@combours.com – Site internet : www.combourg.bzh



Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Mairie de Combours

Rue de la mairie – CS 50042 – 35270 COMBOURG

Téléphone : 02.99.73.00.18 – Télécopie : 02.99.73.29.66

Courriel : mairie@combours.com – Site internet : www.combours.bzh

